

AGENCE MALIENNE D'ASSURANCE QUALITE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE



**APPEL À CANDIDATURES POUR LA CONSTITUTION D'UNE BANQUE
D'EXPERTS ÉVALUATEURS AUPRÈS DE L'AMAQ-SUP AU TITRE DE
L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2023-2024**

I. Contexte

L'Agence Malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (AMAQ-SUP) est un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion, placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS).

L'AMAQ-SUP a été créée par la Loi n°2018-034 du 27 juin 2018 sous la forme d'une Agence nationale d'évaluation afin de consolider et promouvoir les réformes engagées dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au cours des deux dernières décennies (modernisation de la gouvernance des Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche (IESR) ; contractualisation ; institution du système Licence-Master-Doctorat (LMD), mise en place d'un système d'information et de gestion de l'enseignement supérieur, etc.).

La principale mission de l'AMAQ-SUP est de contribuer à garantir la qualité du système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique malien, de ses institutions et de ses filières de formation. Outre les IESR publiques et privées et leurs programmes de formation qu'elle évalue, ses compétences couvrent également la recherche. Cette mission se concrétise par l'évaluation des institutions d'enseignement supérieur et de recherche, des programmes de formation des institutions publiques et des établissements privés d'enseignement supérieur ainsi que des activités de recherche.

Pour réaliser les évaluations conformément à ses missions, l'AMAQ-SUP sollicite les services d'experts évaluateurs externes. En vue de constituer la banque de données des experts évaluateurs pour l'année académique 2023-2024, l'AMAQ-SUP lance le présent appel à candidatures à l'intention des enseignants-chercheurs et chercheurs (secteurs public et privé) et des professionnels (entreprises, administration publique, collectivités territoriales, ONG, associations, etc.) ayant les qualifications requises.

II. Missions

Les experts sélectionnés pourront être sollicités pour participer à des missions d'évaluation externe des IESR, des programmes de formation et de la recherche. Pour chaque mission d'évaluation l'expert évaluateur devra :

- Participer aux activités de renforcement de capacités organisées par l'agence ;

- Lire et analyser le rapport d'autoévaluation pour préparer l'évaluation externe ;
- Participer activement à la préparation de la visite sur site ;
- Participer au déroulement de la visite sur site d'évaluation de l'institution d'enseignement supérieur, du programme de formation, de l'activité de recherche concerné et, éventuellement, la conduire ;
- Contribuer à la rédaction du rapport d'évaluation externe ;
- Respecter les règles d'éthique et de déontologie en vigueur à l'AMAQ-SUP.

III. Conditions à remplir

Les conditions suivantes doivent être remplies par les personnes intéressées, sans distinction de nationalité :

3.1. Pour les enseignants-chercheurs et chercheurs (publics et privés) :

- Avoir un doctorat ou équivalent ;
- Être spécialiste d'une des disciplines des 08 domaines du REESAO (Sciences de la santé ; Sciences et Technologies ; Sciences Agronomiques ; Sciences Juridiques, Politiques et de l'Administration ; Sciences Économiques et de Gestion ; Sciences de l'Homme et de la Société ; Lettres, Langues et Arts ; Sciences de l'éducation et de la formation) ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience comme enseignant de la discipline ;
- Avoir si possible une connaissance sommaire de l'assurance qualité ou de l'évaluation ;
- Être rigoureux et de probité morale.

3.2. Pour les professionnels :

- Avoir au moins un niveau bac+5 (diplôme d'ingénieur ou master) ;
- Avoir une expérience de 5 ans dans l'exercice d'une profession ;
- Avoir si possible une connaissance sommaire de l'assurance qualité ou de l'évaluation ;
- Être rigoureux et de probité morale.

Les personnes sélectionnées comme experts évaluateurs de l'AMAQ-SUP peuvent être sollicitées pour participer à des missions d'expertise (comités d'experts évaluateurs), en fonction de l'adéquation de leur profil disciplinaire et professionnel avec les champs d'évaluation de l'AMAQ-SUP.

L'intégration dans la base de données des experts évaluateurs n'implique pas automatiquement une relation contractuelle entre l'AMAQ-SUP et l'expert.

Les experts sélectionnés seront formés, agréés par le Conseil scientifique de l'AMAQ-SUP et pris en charge par l'AMAQ-SUP chaque fois qu'ils sont en mission d'évaluation, sur la base d'un contrat individuel préalablement conclu entre l'expert et l'AMAQ-SUP.

IV. Dépôt des candidatures

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer une demande motivée, accompagnée de leur CV et du formulaire ci-joint rempli, au Directeur Exécutif de l'AMAQ-SUP par courriel aux adresses suivantes : expertsevaluateurs@amaq-sup.ml et soumaila-albert.malle@amaq-sup.ml au plus tard le **30 octobre 2023 à minuit**.

Bamako, le 19 septembre 2023

Le Directeur Exécutif

Dr Abdel Kader KEITA

Maître de Conférences

